LE RAPPORT EN UN CLIN D'ŒIL

Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup

MANDAT D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE DU 13 JUIN AU 13 OCTOBRE 2022



Le mandat d'enquête et d'audience publique confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, portait sur des travaux annuels de dragage au quai de Rivière-du-Loup. Le projet de la Société des traversiers du Québec (STQ) couvre une période de 10 ans et vise le maintien de la profondeur d'eau requise pour les manœuvres du traversier assurant la liaison entre Rivière-du-Loup et Saint-Siméon.

À retenir

À la suite de son analyse, qui tient compte notamment des préoccupations et des opinions exprimées par les participants, la commission estime que :

- Le Programme décennal de dragage d'entretien au quai de Rivière-du-Loup ne présente pas d'enjeu majeur, considérant :
 - ⇒ la récurrence du dragage dans ce milieu depuis plus d'une trentaine d'années;
 - les mesures d'atténuation ainsi que les programmes de surveillance et de suivi environnementaux proposés par la STQ;
 - les exigences prévues par les ministères qui encadrent les activités de dragage;
- Le dragage annuel au quai de Rivière-du-Loup est nécessaire afin d'assurer le maintien de la profondeur d'eau requise pour les manœuvres du traversier;
- ▶ Des bonifications au projet seraient à propos.

Aperçu des avis

Les avis de la commission d'enquête touchent la collecte de données ainsi que la réalisation de suivis environnementaux, mais également des collaborations entre organismes. En voici trois exemples :

- Concernant la protection du béluga de l'estuaire du Saint-Laurent, l'initiateur (la STQ) devrait développer un protocole de collecte de données acoustiques en collaboration avec Pêches et Océans Canada afin de mesurer l'empreinte sonore de ses activités de dragage au-delà d'une distance de 400 m par rapport à la source de bruit;
- L'initiateur devrait documenter le régime sédimentaire au quai de Rivière-du-Loup;
- L'initiateur devrait examiner, avec le Comité ZIP du Sud-de-l'Estuaire ainsi que l'Université du Québec à Rimouski, les possibilités et la faisabilité d'une valorisation des sédiments dragués dans le cadre d'une initiative de restauration d'habitats aquatiques ou côtiers situés à proximité du quai de Rivière-du-Loup.

La consultation en bref

séances
pour mieux
comprendre
le projet
et exprimer
son opinion

participants ont posé des questions ou déposé un mémoire



7 mémoires déposés

Le rapport contient

79 pages 5 chapitres



7 avis

Les rapports du BAPE sont transmis au ministre responsable de l'Environnement. Ils visent à éclairer la prise de décision du Conseil des ministres, à qui il revient d'autoriser ou non les projets.

Pour lire le rapport, CLIQUEZ ICI.

Participation citoyenne

Dans le chapitre 2, consacré aux préoccupations et aux opinions des participants, il est question :

- de la nécessité du dragage;
- b de la protection du béluga;
- de la période de dragage;
- de la quantité et de la qualité des sédiments à draguer;
- de la valorisation des sédiments dragués;
- des changements climatiques.





